

# URBANISME

## AVIS D'ANNONCE DE PROJET ANNEXE 25

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme au nom de M. et Mme Cornélis et Monique KOSTERS - AENDEKERK demeurant Sint Pietersstraat 48 à 3630 Maasmechelen pour la construction d'un abri pour animaux en zone agricole sur un terrain situé Borgoumont (Les Woyais) à 4987 Stoumont, et cadastré 2<sup>e</sup> division, section B n°845/A - 866/B.

Considérant que le projet s'écarte des prescriptions du Guide Régional sur les Bâtisses en Site Rural en ce qui concerne:

- toit en tuiles;
- bois;
- volume annexe isolé.

et présente les caractéristiques suivantes :

- *Art. D.IV.40 les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation – Guide régional d'urbanisme*

Le dossier peut être consulté, à **l'accueil** de l'administration, le lundi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h, le jeudi de 9 h à 12 h, ou sur RDV à l'adresse suivante : Administration communale de Stoumont, Route de l'Amblève, 41 à 4987 Stoumont.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service urbanisme (☎ : 080/29.26.56) tous les jours ouvrables du lundi au jeudi de 9 h à 12 h. Par mail à [urbanisme@stoumont.be](mailto:urbanisme@stoumont.be).

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 08.03.2023 au 22.03.2023 au collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Stoumont, Route de l'Amblève, 41 à 4987 Stoumont ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [ann-sophie.moes@stoumont.be](mailto:ann-sophie.moes@stoumont.be) – [coralie.adam@stoumont.be](mailto:coralie.adam@stoumont.be).

Par le Collège,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

D. Gelin

D. Gilkinet